Comité des Clients Utilisateurs de RTE

Commission Accès au Réseau

Groupe de Travail

Distributeurs

Relevé de conclusions de la réunion
du 12 avril 2018
Version approuvée

Participants :

Roman Picard	CRE
Laurent Gauthier	Enedis
Sébastien Grenard	Enedis
Anouk Pottier	Enedis
Guillaume Pelton	Enedis
Benoît Lahoche	FNSICAE
Benoît Garet	GEREDIS
Danièle Loisel	SRD
Christelle Boullier	URM
Laure Arrivé	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Laurent Savi	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Bruno Neupont	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Delphine Pincemaille	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Damien Pruvost	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Florence Delepouve	RTE – Direction Commerciale
Jean-Louis Fau	RTE – Direction Commerciale

***

Sommaire

1 Informations générales et actualités 2
2 S3REnR - Synthèse des ETF 2
3 CART 3
4 Convention de raccordement 4

Echanges sur la puissance de raccordement en injection

La convention de raccordement proposée par RTE aux GRD contient une notion de Puissance Maximale de production. La FNSICAE précise que cette notion, qui n'est aujourd'hui pas définie dans la DTR de RTE, pose plusieurs interrogations. La FNSICAE demande à RTE comment traiter, dans ce contexte, une demande de raccordement pour une production de faible puissance, qui nécessairement entraine un dépassement de la Puissance maximale de production. RTE indique que ce sujet sera traité ultérieurement.

La FNSICAE demande à RTE de programmer rapidement une réunion spécifique sur le sujet de la puissance de raccordement en injection, dans le cadre du GT Distributeurs du CURTE. RTE proposera des dates pour cette réunion.

1 INFORMATIONS GENERALES ET ACTUALITES

- CART

Les trames de CART Producteur et Consommateur sont en cours de saisine à la CRE. Leur approbation entrainera le début du déploiement des CART GRD.
En date de tenue de ce GT, ces trames de CART ne contiennent pas de modification majeure impactant le CART GRD.

2 S3RENR - SYNTHESE DES ETF

Les ETF seront publiés très prochainement avec en annexe la liste des projets et leur stade d'avancement. A noter en particulier que les QP perçues par l'ensemble des

gestionnaires de réseau ne couvrent que la moitié des coûts de création des S3REnR à fin 2017, en tenant compte des différents stades des échéanciers de paiement.
Les projets en file d'attente se nomment désormais projets en développement.

FNSICAE questionne sur la possibilité de raccorder des petits projets ENR et PV inférieurs à 100 kVA.

La parution du décret est attendue prochainement. Il contiendra l'assouplissement des critères d'adaptation (possibilité de nouveaux postes sources et liaisons électriques sous réserve de l'accord de l'AE (Autorité environnementale)

La définition des ouvrages propres sera également modifiée en restreignant le domaine et la facturation des producteurs : les transformateurs HTB/HTA pourraient ne plus faire partie des ouvrages propres selon cette nouvelle définition, de même que les postes HTB en coupure d'artère. Tant que le nouveau décret S3REnR n'est pas publié, les règles actuelles restent en vigueur pour répondre aux demandes d'études d'insertion et de raccordement au RPT.

Parmi les autres travaux en cours sur l'évolution du dispositif S3REnR, RTE continue d'échanger avec les services de l'état pour simplifier les contraintes administratives. De plus, un groupe de travail sur l'anticipation des ouvrages structurants sur les réseaux publiques afin d'accueil les gisements EnR des futurs schémas va être lancé dans le cadre de la concertation sur le Schéma décennal de développement du réseau au sein de la Commission perspective système et réseau du CURTE (13/04/18). Les propositions et conclusions de ce GT seront communiquées lors des prochains GT Distributeurs.

URM demande comment sont mises à jour les données de Caparéseau pour l'affichage des lignes, les points GPS, … et si un avenant à la convention est à prévoir pour intégrer ces points. URM souhaite afficher les liaisons HTB. RTE pourra réaliser l'affichage de ces informations pour le compte d'URM. URM souhaite actualiser la convention Caparéseau afin d'acter les évolutions liées à la nouvelle version du site. RTE transmettra une proposition d'avenant et indique que les nouvelles informations peuvent d'ores et déjà être publiées sur le site.

Enedis questionne sur le lien entre les travaux au sein de la CPSR et les travaux dans le cadre de l'UFE. RTE précise que le sujet de l'anticipation n'a pas été abordé au sein de l'UFE pour le moment, l'instance de concertation identifiée pour l'heure est bien la CPSR.

3 CART

- Définitions

RTE propose l'ajout de la définition de l'*Ouvrage immédiatement en amont* identique à celle des autres CART car cette définition est manquante dans le CART GRD et d'apporter des précisions sur la date de démarrage de la période d'observation dans le cadre de la mise en service d'un nouveau Point de Connexion.

Enedis souhaite préciser les définitions de *PDC* et *PDR* et ajouter les définitions du *Régime normal d'exploitation* et de la *Puissance souscrite pondérée mensuelle.*

Les définitions pourront être ajoutées ou précisées dans le CART.

- Pracc été – hiver

Précision que PS<Pracc s'entend comme PS<Pracc_Hiver (on pourra donc avoir PSouscrite>Pracc été) ; l'essentiel étant qu'à chaque instant, le soutirage reste inférieur à Pracc de la saison en cours.

4 CONVENTION DE RACCORDEMENT

Voir notes dans le document.

RTE attend que le GT ait échangé sur tous les commentaires du document avant d'envoyer une nouvelle version des Conditions Générales avec les propositions de reformulation sur l'ensemble du document.

Enedis précise qu'un avenant aux conventions de raccordement déjà existantes sera à prévoir. L'inventaire des Pracc et des limitations sera une annexe aux conventions de raccordement existantes.

Les GRD souhaitent une précision de formulation pour le traitement des conventions existantes.

Les GRD préfèrent remplacer « client » par « GRD » dans tout le texte.

Prochaine réunion du GT :

12 juillet 2018